L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 20 DECEMBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

PENSION privée, 216 rue Bourbon, entre St-Philippe et Dumaine. Prix modéré. 29 nov—1 m

ON DEMANDE.

ON demande—Une bonne femme de chambre avec bonnes recommandations pour parler français et coudre au sonflais. Gages $15 par mois. S'adresser à l'Office du Journal. 19 déc—3f

UN jeune homme d'une quinzaine d'années pour se rendre utile dans une épicerie. S'adresser, 27 Nord Rampart, Justin Sculabare. 19 déc—3f

ON demande—Une gouvernante française capable d'enseigner les branches primaires d'anglais. Elle ne doit pas avoir plus de 25 ans, et doit fournir des recommandations. S'adresser Boîte 777. 19 déc—4f

ON demande une bonne domestique de maison; institrice de se présenter sans de bonnes recommandations. Bon gages. S'adresser, 37e rue Huitième, entre Prytanée et St-Charles, après 6 heures de l'après-midi. 14 déc—14 16 18 21

ON Demande—Une femme de couleur d'un certain âge pour s'occuper d'un petit ménage. S'adresser immédiatement au No 94 rue St Raphael, entre Bourbon et Dauphine. 13 déc—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Frank Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,608—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribuable conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
20déc—20 24 29

Succession de Veuve Marie Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,606—Division A. —Attendu que Louis Schafer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Schafer et Aloise Michael sa femme, décédés intestat, et qui est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
R. A. LUMINAIS, Greffier.
14déc—14 19 23

Succession de George Coleom.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,633—Division —Attendu que Miss Henrietta A. Coleom a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George Coleom, décédé intestat; et qui est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.
13 déc—13 18 22

Succession de James Dorsey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,987.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribuables conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
R. A. LUMINAIS, Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 29,774—Division B.—Nick Vis contre Scott McGehee.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Scott McGehee, insolvable, soit convoquée, afin de leur permettre de prendre une décision au sujet de la vente des biens rendus en cette affaire et en fixer les conditions. Maintenant M Morgan Gardner, soussigné, le JEUDI, 29me jour de janvier 1891, à un heures en cette ville, No 7 rue du Camp, à 11 heures A. M. et que les dits créanciers soient mis à la dite réunion, ainsi que le veut la loi.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1890.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19déc—19 23 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de la District pour la paroisse d'Orléans—No 31 519—Division B.—Nick Vis contre créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par les dits Scott McGehee, soit et est par le présent déclarée nulle et bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Scott McGehee, insolvable, et leurs ayants droits, se tienne en cette ville, le LUNDI, 29 jour de janvier 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit débiteur, à être un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit débiteur soient suspendues; et que A. H. Philips, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1890.
Signé: THOS. C. W. KILLE, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN Député Greffier.
1er déc.—1, 20—5 jan.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de la district pour la paroisse d'Orléans—No 31 649—Division B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par les dits E. et S. Wurthoff soit acceptée et que leurs personnes et les biens soient suspendues, et qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée, afin de se conformer à la loi, MERCREDI, 21 janvier 1891, à 11 heures A. M., par devant Henry S. Gerlind, Jr, notaire, No 13 Carondelet, afin de nommer un syndic; et il est de plus ordonné que Charles Furness, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1890.
[Signé] E. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
16déc—18 20 jan 10 21

VENTES PAR LE CONSTABLE.

John Sullivan vs Albert Olivier et Chas. A. Bryan.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No 18,282 et 18,713.—En vertu de deux writs de fieri facias à moi remis par le Juge en Chef de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, le procédderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 1522 rue Dauphine, entre les rues St-Char es et Carondelet MERCREDI, 31 décembre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :
Un cheval bai.
Saisi dans l'affaire et devant m'obéir et numérotée.
Conditions—Comptant.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 20 déc—20 22 27

F. A. Lambert vs Mme M. Naudon et son époux, Lisbet Pesoch, in solido.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 16,070—En vertu d'un fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la rue Commerciale, dans le premier district de cette ville, MERCREDI, 21 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville de la Nouvelle-Orléans, porte et bornant par les rues Lizardi, Chartres, Royale et Conti, ensemble le terrain 18 dans le numéro 117. Le dit terrain mesure 78 pieds 9 pouces et 4 lignes rue Lizardi, sur une profondeur de 117 pieds 7 pouces et 5 lignes, formant l'angle des rues Lizardi et Chartres.
Ainsi, dans [9] certaines terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'Ilet borné par les rues Flood, Bons Enfants et Claude Lane, et désignés comme les terrains 18 et 1r, carré d'Ilet 224. Les dits terrains 18 et 19 mesurent, chacun 31 pieds 9 pouces rue Flood, sur une profondeur de 120 pieds.
Saisie dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant et au lieu.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
19 déc—19 25—jan 1 8 15 21

Vente de Constable.

Miss Perrona vs Erwin C. Maestock.

QUATRIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans; Loc No 10,859—En vertu d'un fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Loc, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, entre les rues St-Chartes et Carondelet MERCREDI, 21 décembre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :
Un cheval bai.
Saisi dans l'affaire et devant m'obéir et numérotée.
Conditions—Comptant et au lieu.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 20 déc—20 22 27

F. A. Lambert vs Mme M. Naudon et son époux, Lisbet Pesoch, in solido.

PREMIERE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS. No 16,070—En vertu d'un fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la rue Commerciale, dans le premier district de cette ville, MERCREDI, 21 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville de la Nouvelle-Orléans, porte et bornant par les rues Lizardi, Chartres, Royale et Conti, ensemble le terrain 18 dans le numéro 117. Le dit terrain mesure 78 pieds 9 pouces et 4 lignes rue Lizardi, sur une profondeur de 117 pieds 7 pouces et 5 lignes, formant l'angle des rues Lizardi et Chartres.
Ainsi, dans [9] certaines terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le troisième District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, carré d'Ilet borné par les rues Flood, Bons Enfants et Claude Lane, et désignés comme les terrains 18 et 1r, carré d'Ilet 224. Les dits terrains 18 et 19 mesurent, chacun 31 pieds 9 pouces rue Flood, sur une profondeur de 120 pieds.
Saisie dans la susdite affaire.
Conditions—Comptant et au lieu.
M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
19 déc—19 25—jan 1 8 15 21

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 19 DECEMBRE—CLASSE No 401
Tirage de 4 heures P. M.

21	22	43	61	70	66	68	64	51	72	12	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journalièrement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 19 décembre 1890—4 heure P. M.
F. A. ROUSSEAU.
W. P. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Les prime de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes les succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!
PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUES.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été consacrée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.
Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.
Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples qui ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Récommandé depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :
Nous désirons, par ses présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, sous sa direction et l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ce manuel, de ce certificat, auquel nous joignons la fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.
Nous soussignés Banques et Banquiers payent tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.
E. H. WALMSLEY, Pres La. Nat Bank.
P. LANAUX, Pres't, State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres't N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Pres't, Union Nat. Bank.
Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 JANVIER 1891.
GROS LOT: $300,00
100,000 Numéros dans l'Urne
LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, cont	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $500, cont	$50,000
100 Lots de $300,	30,000
100 Lots de $200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

9,30 Lots de $100, cont	$930,000
999 Lots de $100,	99,900
9,134 Lots se montant à	$1,084,900

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.
Prix pour les clubs, 19 fractions de billets de $1 pour $20.
TAUX ACCORDÉS POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.
IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR LETTRE
PRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.
Sur bons et nous paierons tous les frais et vous ne payez d'avance les frais d'express sur MILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.
Adresses à M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans.
Bons Postaux en plein et faites le signe d'Etoile.
Le Congrès ayant passé des lois défendant la vente et l'achat des billets de loterie, nous nous avons servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les remises de gros lots. Depuis 1868 nous avons atteint environ Nos Bredes comme Institution d'Etat. Les autorités postales américaines ont toujours reconnu Messrs. BOUTWELL BINAMES adressées à M. A. Dauphin, mais au lieu ferment par ouvrir les lettres BINAMES-GIRARD à son adresse.
Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de loterie après conformité à la loi, MERCREDI, 21 janvier 1891, à 11 heures A. M., par devant Henry S. Gerlind, Jr, notaire, No 13 Carondelet, afin de nommer un syndic; et il est de plus ordonné que Charles Furness, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1890.
[Signé] E. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
16déc—18 20 jan 10 21

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION SPLENDIDE ET RARE
Pour placements sûrs et fructueux.
TRES FORTE VENTE
—DU—
BIEN - FONDS
—DANS LE—
Premier et Sixième Districts.
VENTE PARTICULIÈREMENT
ATTRAYANTE
—DE—
Résidence et de Magasins par le Shérif Civile
COMPRENANT:
Une résidence à deux étages. No 29, rue Constance.
Cottage élevé, en bois, No 318 rue Magazine.
Cottage simple en bois. No 719 rue Annonciation.
Cottage simple en bois, coin Louisiana Avenue et Laurel.
Cottage double, en bois, Nos 627 et 629, rue Constance.
Cottage double, en bois, Nos 631 et 633, rue Constance.
Cottage simple, en bois, No 635 rue Constance.
Cinq jolis cottages simples, en bois, Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003, rue Magazine.
—ET LES—
Grands et solides magasins Nos 60, 62 et 64
RUE TCHOUPITOULAS,
S'ouvrant sur la rue du Commerce.
Le tout décrit plus complètement ci-dessous dans le corps de l'annonce.
PLANS EXPOSÉS A LA BOURSE.
—Dans l'affaire de—
John T. Hardie et autres contre
Philip Thompson.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,215—Division A.
Vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, des propriétés ci-après décrite, à savoir :
1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magazine, Erato, Galenade et Constance, ensemble trente-quatre pieds six pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent vingt-deux pieds six pouces, sur la ligne latérale vers la rue Galenade, cent onze pieds six pouces sur ligne latérale, distance de 34 pieds six pouces de la rue supérieure de vingt-neuf pieds six pouces, et s'étend de là à une autre profondeur de seize pieds cinq pouces et vingt-deux pieds mesurant ensemble quatre pieds, plus ou moins.
Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, No 29 rue Constance, entre Galenade et Erato, contenant un vestibule, deux salons, une salle à manger, une cuisine, six chambres à coucher, deux cabinets, un perron de trottoir, situées dans le voisinage des écoles, des églises, des chemins de fer urbains et des marchés.
2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et à côté du dit lot ci-dessus désigné par le No 3, sur un plan fait par A. Castaing, architecte en date du 9 juin 1859, depuis cadastré de E. Barrett ancien notaire, et mesurant ensemble trente-deux pieds six pouces cinq lignes de face à la rue Magazine, sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur sur une ligne latérale.
Les améliorations consistent en un cottage élevé, en bois, portant le No 318 rue Magazine, contenant salon, chambre à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et escaliers. Le terrain mesure cinquante-quatre pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.
Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 635 rue Constance, dans le même carré que le précédent, y attenant, ayant corridor, salon, trois chambres à coucher, salle à manger, chambre de domestique, cuisine, service. Le terrain mesure vingt-un pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur, le tout plus ou moins.
4° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Tolédano, Claiborne et Magazine et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 2 à 6 inclusivement, et mesurant ensemble cent vingt pieds de façade à la rue Constantine, sur 127 pieds 4 pouces de profondeur. Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds de façade à la rue Constance sur 149 pieds 2 pouces de profondeur.
Les améliorations consistent:
Premièrement.—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 633 rue Constance, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Tolédano, carré d'Ilet borné par les rues Constance, Tolédano et Magazine et l'Avenue Louisiana, désigné par les Nos 2 à 6 inclusivement, et mesurant ensemble cent vingt pieds de façade à la rue Constantine, sur 127 pieds 4 pouces de profondeur. Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds de façade à la rue Constance sur 149 pieds 2 pouces de profondeur.
Les améliorations comprennent:
Premièrement.—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 629 rue Constance, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Tolédano, carré d'Ilet borné par les rues Constance, Tolédano et Magazine et l'Avenue Louisiana, désigné par les Nos 2 à 6 inclusivement, et mesurant ensemble cent vingt pieds de façade à la rue Constantine, sur 127 pieds 4 pouces de profondeur. Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds de façade à la rue Constance sur 149 pieds 2 pouces de profondeur.
Deuxièmement.—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 633 rue Constance, dans le même carré que le précédent et y tenant, ayant corridors salons, deux chambres à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et escaliers. Le terrain mesure cinquante-quatre pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.
Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 635 rue Constance, dans le même carré que le précédent, y attenant, ayant corridor, salon, trois chambres à coucher, salle à manger, chambre de domestique, cuisine, service. Le terrain mesure vingt-un pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur, le tout plus ou moins.
5° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Laurel, Jonquil, Camp, Magazine, Annette et Antoine, désigné par les Nos 1 à 6 inclusivement, et mesurant ensemble cent vingt pieds de façade à la rue Constantine, sur 127 pieds 4 pouces de profondeur. Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds de façade à la rue Constance sur 149 pieds 2 pouces de profondeur.
Les améliorations consistent:
Premièrement.—Le cottage double en bois portant les Nos 627 et 629 rue Constance, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Tolédano, carré d'Ilet borné par les rues Constance, Tolédano et Magazine et l'Avenue Louisiana, désigné par les Nos 2 à 6 inclusivement, et mesurant ensemble cent vingt pieds de façade à la rue Constantine, sur 127 pieds 4 pouces de profondeur. Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 30 pieds de façade à la rue Constance sur 149 pieds 2 pouces de profondeur.
Deuxièmement.—Le cottage simple en bois, No 625 rue Constance, dans le même carré que le précédent, y attenant, ayant corridor, salon, trois chambres à coucher, salle à manger, chambre de domestique, cuisine, service. Le terrain mesure vingt-un pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur, le tout plus ou moins.
6° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Jonquil, Kemparte (dernièrement Milton Walk) et Dryades (dernièrement Philippa), désigné par les Nos 5 et 6 sur un plan déposé au Bureau du Recorder, en date du 4 décembre 1890, et mesurant ensemble trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt-neuf pieds six pouces de profondeur.
Les améliorations consistent en un cottage simple, en bois, portant le No 719 rue Annonciation, contenant salon, chambre à coucher, salle à manger, cuisine, cabinet et escaliers. Le terrain mesure trente-deux pieds de façade rue Annonciation, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.
7° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Peydras et Lafayette, désigné par les Nos 60, 62 et 64 sur un plan d'Edgard Pilié, architecte, en date du 15 février 1884, et mesurant d'après ce plan, mess ou ambiguïtés, cinquante pieds de façade rue Commerce, quarante-neuf de largeur à l'arrière, cinquante-deux de profondeur entre la ligne mitoyenne de la maison de Mme Veuve Rodolphe Kennedy et la ligne séparant de la propriété de L. M. Moliné, de quatre-vingts pieds neuf pouces; de la dernière ligne partant de la ligne mitoyenne avec une seconde profondeur de cinquante-deux pieds; de là se joignant à la rue du Commerce, où le dit terrain mesure quatre-vingt-sept pieds de façade sur la dite rue; la ligne séparant de terrain, de l'entrée de la propriété soussignée, et de la propriété de C. Syrme, mesurant de la rue Tchoupitoulas à la rue Commerce, cent trente-six pieds neuf pouces.
8° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magazine, Erato, Galenade et Constance, désigné par les Nos 3 et 4 sur un plan de C. F. Zimpel, voyer, en date du 29 février 1860 et déposé en l'office de l'Arpenteur de la Ville, dans l'Ilet Nos 2, tenant à la ligne séparant de la propriété de L. M. Moliné, de quatre-vingts pieds neuf pouces; de la dernière ligne partant de la ligne mitoyenne avec une seconde profondeur de cinquante-deux pieds; de là se joignant à la rue du Commerce, où le dit terrain mesure quatre-vingt-sept pieds de façade sur la dite rue; la ligne séparant de terrain, de l'entrée de la propriété soussignée, et de la propriété de C. Syrme, mesurant de la rue Tchoupitoulas à la rue Commerce, cent trente-six pieds neuf pouces.
9° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magazine, Erato, Galenade et Constance, désigné par les Nos 3 et 4 sur un plan de C. F. Zimpel, voyer, en date du 29 février 1860 et déposé en l'office de l'Arpenteur de la Ville, dans l'Ilet Nos 2, tenant à la ligne séparant de la propriété de L. M. Moliné, de quatre-vingts pieds neuf pouces; de la dernière ligne partant de la ligne mitoyenne avec une seconde profondeur de cinquante-deux pieds; de là se joignant à la rue du Commerce, où le dit terrain mesure quatre-vingt-sept pieds de façade sur la dite rue; la ligne séparant de terrain, de l'entrée de la propriété soussignée, et de la propriété de C. Syrme, mesurant de la rue Tchoupitoulas à la rue Commerce, cent trente-six pieds neuf pouces.
10° Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et à côté du dit lot ci-dessus désigné par le No 3, sur un plan fait par A. Castaing, architecte en date du 9 juin 1859, depuis cadastré de E. Barrett ancien notaire, et mesurant ensemble trente-deux pieds six pouces cinq lignes de face à la rue Magazine, sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur sur une ligne latérale.
Les améliorations consistent en un cottage élevé, en bois, portant le No 318 rue Magazine, contenant salon, chambre à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et escaliers. Le terrain mesure cinquante-quatre pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.
Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 635 rue Constance, dans le même carré que le précédent, y attenant, ayant corridor, salon, trois chambres à coucher, salle à manger, chambre de domestique, cuisine, service. Le terrain mesure vingt-un pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur, le tout plus ou moins.
Conditions—Comptant et au lieu.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 déc—15 22 29—jan 5 12 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

pouces de profondeur du côté adjacent à la propriété de l'Aisle Peydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur du côté opposé.
10° Un autre certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et carré que le précédent, du côté ouest de la rue Commerce, désigné par le No 2 sur un plan de C. F. Zimple, voyer, en date du 29 février 1860, et déposé comme plan No 8 bis dans le livre des plans dudit Moisy, notaire; lesdit terrain mesurant, au pied anglais, vingt-un pieds et pouces et quatre lignes de façade sur ladite rue Commerce, sur une profondeur de soixante-dix pieds neuf pouces sur la ligne qui touche à la propriété de l'Aisle Peydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de l'autre côté.
Les améliorations sur les propriétés décrites en septième, huitième, neuvième et dixième lieu, comprennent les grandes et magnifiques constructions en briques, admirablement bien construites portant les Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas, occupant la grande moitiée d'Ilet de cette ville, et bornant par les rues Commerce, Tchoupitoulas, Peydras et Lafayette.
Cette propriété de choix est peut-être la meilleure en ville pour le genre d'affaires qu'il y est traité, et est de plus considérée par bon nombre comme le plus bel emplacement de magasins modernes pour le commerce gros et détail de la ville.
Les bâtisses sont nouvelles et ont été construites avec grands soins. Elles ont l'avantage de posséder des caves immenses et sèches. Elles qu'elles sont actuellement, elles seront toutes occupées par des locataires de premier ordre, à des prix élevés, mais si on le désirait, on pourrait facilement les subdiviser en plusieurs magasins, attendu qu'elles ont des ouvertures en prévision d'une semblable éventualité.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant et au lieu.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
15déc—15, 22, 29.—Jan 5, 12, 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Policies Insurance Company of New-Orleans vs Stephen Manville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,485.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commerce, le SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :
Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Bourgogne, Bienville Dauphine et Douane, le dit lot de terre mesurant, en mesure françaises vingt-et-un pieds six pouces de façade à la rue Bienville sur une profondeur de cent vingt pieds ensemble avec soixante-quinze actions du fonds de la Banque des Citoyens de la Louisiane, ayant pour capital cinq cent mille piastres, et ayant pour objet de prêter sur hypothèques et de escompter des billets, ensemble le terrain No 27 tels que les actions une propriété dudit pied de A. D'Hémécourt, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y se trouvent, droits, passages et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, étant la propriété échetée par Amos Kent et James Fisher Kent de Mme Clara Annie et de son époux, le Pierre de la rue de Jules Blanchard, notaire, en date du 17 juillet 1886, hypothéquée par Balesier Reuben, notaire, lequel acte est dûment enregistré au bureau des Transfert à livre 126 folio 129, et laquelle propriété fut échetée de Booth Fayette Glover, le même jour du mois de décembre 1890 et enregistrée dans le livre de la page 111.
Les améliorations comprennent cette élégante maison de résidence à deux étages, en bois, pour famille, ayant un premier étage sur vaste galerie de façade, corridor, salons doubles à arche, salle à manger, office grande cuisine et six chambres à coucher, chambre à bain avec baignoire et tout les accessoires au second étage, deux citernes, chambres bois, lieux d'aisance, et le propriété s'élève sur un vaste terrain additionnel bien tracé sur une pelouse qui compte nombre de plantes de choix et de fleurs, des arbres, arbrisseaux, etc. Elle porte le numéro municipal 384 de la rue Septième. La propriété est vendue sujette à un bail de W. T. Benedict, au taux de quarante-cinq dollars par mois, expirant le 30 septembre 1891.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
L'acte de vente perdevant C. M. Enaitis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 déc—13 20 27—janv 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de bijouterie, pendules, vitrines, etc.

P. Léon Cuenche vs Raoul Saulnier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,598.—En vertu de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Commerce et Gravier, le SAMEDI, 27 décembre 1890, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres: un lot de joaillerie, pendules, glaces, vitrines et articles de divers, selon un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant et au lieu.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 déc—16 22 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cuivre et d'empaignes et autres matériaux, etc.

L. C. Nick vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31 519—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commerce, le SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, des propriétés ci-après décrite, à savoir :
Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Magazine, Erato, Galenade et Constance, ensemble trente-deux pieds six pouces de façade rue Magazine, sur une profondeur du côté du terrain No 4, de cent vingt pieds, et sur profondeur de façade rue Galenade, cent onze pieds six pouces sur ligne latérale, distance de 34 pieds six pouces de la rue supérieure de vingt-neuf pieds six pouces, et s'étend de là à une autre profondeur de seize pieds cinq pouces et vingt-deux pieds mesurant ensemble quatre pieds, plus ou moins.
Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, No 29 rue Constance, entre Galenade et Erato, contenant un vestibule, deux salons, une salle à manger, une cuisine, six chambres à coucher, deux cabinets, un perron de trottoir, situées dans le voisinage des écoles, des églises, des chemins de fer urbains et des marchés.
2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même District et à côté du dit lot ci-dessus désigné par le No 3, sur un plan fait par A. Castaing, architecte en date du 9 juin 1859, depuis cadastré de E. Barrett ancien notaire, et mesurant ensemble trente-deux pieds six pouces cinq lignes de face à la rue Magazine, sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur sur une ligne latérale.
Les améliorations consistent en un cottage élevé, en bois, portant le No 318 rue Magazine, contenant salon, chambre à coucher, salle à manger